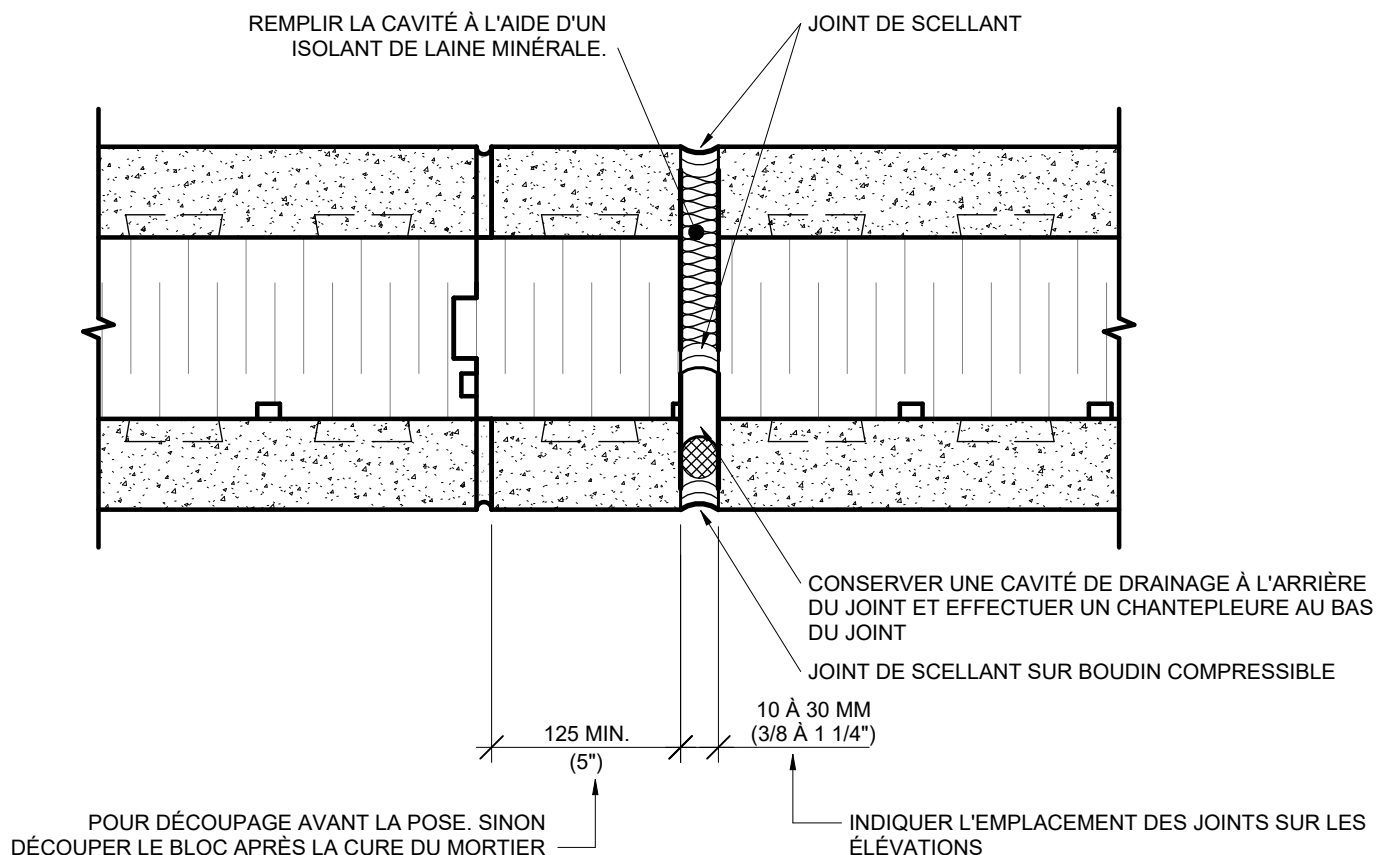




EMPLACEMENT DES JOINTS DE CONTRÔLE :

AU MOINS UN JOINT PAR FACADE. SURTOUT SI LA FACADE N'EST PAS UN MULTIPLE DU MODULE DE 400MM. COMME LES COINS SONT LES PREMIERS BLOC À INSTALLER. LE JOINT PERMET DE JOINDRE LES SECTIONS DU MUR.

LOCALISER LES JOINTS AU CENTRE DES PORTÉES DE LA STRUCTURE, SI APPLICABLE.

POUR LES PORTES ET FENÊTRES, LES JOINTS DE CONTRÔLE DEVRAIT ÊTRE À AU MOINS 600 MM (24 PO) DU JAMBAGE DE CELLES-CI.

L'ESPACEMENT ENTRE LES JOINTS DE CONTRÔLE EST DÉTERMINÉ PAR LA LARGEUR DES JOINTS DE CONTRÔLE ET PAR LA NATURE DU PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ. POUR UN PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ QUI A UNE MOBILITÉ DE ± 50 %. SI L'ON DÉSIRE AVOIR UN JOINT D'UNE LARGEUR DE 10 À 12 MM (3/8 À 1/2 PO), ALORS L'ESPACEMENT ENTRE LES JOINTS SERA D'ENVIRON 8 M (25 PI). SI LES MURS ONT UNE LONGUEUR DE 12 M (40 PI), LA LARGEUR DU JOINT DE CONTRÔLE POURRAIT DEVOIR ÊTRE DE 22 MM (7/8 PO).

LES JOINTS DOIVENT ÊTRE ESPACÉS D'AU PLUS 12 M (40 PI).